

L'Association des Cadres de l'Industrie Pharmaceutique a le plaisir de vous inviter à sa prochaine Soirée Débat, sur le thème :

« *L'éco-conception des soins :  
du concept à la pratique* »

**Jeudi 18 janvier 2018 à 19h00**

Intervenants :

- \*\* **Olivier TOMA**, *Fondateur de l'agence Primum Non Nocere*  
« *La pratique de l'éco-conception des soins* »
- \*\* **Flore de LAMAZE**, *Responsable RSE du LEEM*  
« *La RSE au cœur des Industries de Santé* »
- \*\* **Elisabeth AOUN**, *Ancienne Directrice des Achats de l'AP-HP*  
« *Environnement et secteur hospitalier : vers des achats responsables* »
- \*\* **Dr Jérôme MARTY**, *Président de l'Union Française des Médecins Libéraux*  
« *Et si les libéraux s'engageaient pour réduire l'empreinte carbone ?* »

Débat animé par Michel HANNOUN et Véronique NARBONI

Dans les salons de la **Maison des Centraliens** 8 rue Jean Goujon - 75008 Paris

**Accueil à partir de 18H30, Débat à 19h00, suivi d'un Cocktail dînatoire**

Inscription à la Soirée-Débat du 18 janvier 2018 à retourner par Courier au : 183, av. Charles de Gaulle – 92200 Neuilly-sur-Seine  
soit par Mail : [contact@acip.asso.fr](mailto:contact@acip.asso.fr) et par courrier accompagné du règlement (à l'ordre de l'ACIP) avant le 16 janvier 2018

Nom - Prénom .....

Labo/Société : ..... Fonction.....

Adresse : .....

Tél ..... Fax..... Email.....

**L'inscription sera validée à réception du règlement**

Frais d'Inscription

- |  |           |                   |                  |
|--|-----------|-------------------|------------------|
| <input type="checkbox"/> Membre de l'Acip                                      | 79,17 HT  | 15,83 (TVA à 20%) | 95,00 Euros TTC  |
| <input type="checkbox"/> Non-Membre de l'Acip                                  | 106,67 HT | 21,33 (TVA à 20%) | 128,00 Euros TTC |
| <input type="checkbox"/> Retraité - Demandeur d'emploi ( <u>justificatif</u> ) | 45,83 HT  | 9,17 (TVA à 20%)  | 55,00 Euros TTC  |

Bon de Commande

N°/Réf de la commande à rappeler (s'il y a lieu).....

ANNULATION : 72 heures avant la date du débat par Fax, au-delà les frais seront dus. Tout absent peut se faire représenter